

# Diplôme d'État de professeur de théâtre

## Guide et modalités de prise en charge de la formation continue

Avant d'entreprendre toute démarche, veuillez contacter La Comédie de Saint-Étienne afin d'être orienté et guidé dans vos choix.

Contact : Lilia Jatlaoui  
04 82 24 00 85  
[formation@lacomedie.fr](mailto:formation@lacomedie.fr)

Permanences téléphoniques : Lundi 14h - 17h  
Mercredi 10h - 12h30  
Vendredi 10h - 12h30

Un devis précis sera établi pour vos recherches de financements.

### Salarié.e.s en CDD ou en CDI

Quatre modalités de prise en charge possibles :

- à l'initiative de l'employeur.euse : le plan de formation de l'entreprise (PFE),
- à l'initiative du.de la salarié(e) : le congé individuel de formation (CIF),
- CDI : à l'initiative du.de la salarié.e avec l'accord de l'employeur.euse sur le temps de travail : le compte personnel de formation (CPF),
- CDI : à l'initiative du.de la salarié(e) sans l'accord de l'employeur.euse hors temps de travail : le compte personnel de formation (CPF).

### Agent de la fonction publique territoriale

Votre parcours de formation est géré par la collectivité qui vous emploie.  
Vous devez vous adresser à votre chef de service pour à la Direction des ressources humaines.

### Intermittent.e du spectacle

Le dossier de prise en charge est téléchargeable directement sur le site de l'AFDAS.

Après étude du dossier, vous recevrez une réponse de l'AFDAS par courrier.

Vous devez adresser votre demande à l'AFDAS :

- Quatre semaines avant le début du stage dans le cadre du dispositif plan de formation ou période de professionnalisation.
- Trois mois avant dans le cadre d'un congé individuel de formation (CIF).

### L'employeur.euse cotise à l'AFDAS

Le dossier de prise en charge est téléchargeable directement sur le site de l'AFDAS, à la rubrique Employeur.



[www.lacomedie.fr](http://www.lacomedie.fr) | 04 82 24 00 85 | [formation@lacomedie.fr](mailto:formation@lacomedie.fr)

1 place Jean Dasté | 42 000 Saint-Étienne

Subventionnée par le ministère de la Culture, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne,

Association Loi 1901  
Siret 353 415 193 000 13 | code NAF 8559 B  
Licence d'entrepreneur de spectacle : | 2 | 2-1067511 | 3 | 3- 1067512  
Numéro de déclaration d'activité : OF : 82 42 005 40 42

Après étude du dossier, l'employeur reçoit un courrier de l'AFDAS et L'École de la Comédie vous adresse votre convocation.

Vous devez adresser votre demande à l'AFDAS au moins trois semaines avant votre entrée en formation.

### **L'employeur.euse cotise à UNIFORMATION**

Vous devez contacter directement UNIFORMATION en allant sur leur site Internet.

Après réception d'un avis favorable, retournez un « Bon pour accord » à La Comédie de Saint-Étienne qui établit alors une convention de formation et vous adresse une convocation.

Vous devez adresser votre demande au moins deux à quatre mois en avance.

### **L'employeur.euse cotise auprès d'une autre OPCA**

Veillez contacter La Comédie de Saint-Étienne afin de faire un diagnostic de vos modalités de prise en charge.

### **Demandeur.euse d'emploi**

Veillez contacter votre conseiller Pôle emploi afin d'étudier les différentes possibilités de prise en charge.

### **Vous ne relevez d'aucun des dispositifs précédents**

Veillez contacter La Comédie de Saint-Étienne afin d'étudier un tarif adapté.

**[www.lacomedie.fr](http://www.lacomedie.fr) | 04 82 24 00 85 | [formation@lacomedie.fr](mailto:formation@lacomedie.fr)**

**1 place Jean Dasté | 42 000 Saint-Étienne**

Subventionnée par le ministère de la Culture, La Région Auvergne-Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne,

Association Loi 1901

Siret 353 415 193 000 13 | code NAF 8559 B

Licence d'entrepreneur de spectacle : | 2 | 2-1067511 | 3 | 3- 1067512

Numéro de déclaration d'activité : OF : 82 42 005 40 42